

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Thomas Roger Claude

Nom ROY

Né le 3 Janvier 1976

à 3 heures 45 à Villeneuve-Si-Georges
Val de Marne

de⁽¹⁾ Yves
ROY

et de⁽¹⁾ Catherine Léa
COTTIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 6

le⁽²⁾ 16 MAI 2011

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à _____

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Emilie Céline

Nom NOREAU

Née le 22 octobre 1980

à 21 heures 10 à Lyon 08 (Rhône)

de⁽¹⁾ Claude Henri NOREAU

et de⁽¹⁾ Annie NARNOL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1724

le⁽²⁾ 18 MAI 2011

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

Hélène MERCIER



le _____ à _____ heures _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

PÈRE

DÉCÈS N° _____

PREMIER
ENFANT

es, le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

1ÈRE
ES N° _____

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1316

Le 28 avril 2011 à 09 heures 06
est né(e)⁽¹⁾ Tintonin, Yvon, Claude ROY
suivant déclaration conjointe du 28
avril 2011.

du sexe masculin à Melun

(Seine-et-Marne)

reconnu(e)⁽²⁾ le 15 avril 2011 à la Mairie
de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)
par⁽³⁾ son père.

Délivré conforme aux registres, le 2 mai 2011

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil



L. KOUACHE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 133

Le 16 mars 2014 à 17 heures 28
est né(e)⁽¹⁾ Alice, Catherine Annie
ROY suivant déclaration conjointe
du 28 avril 2011

du sexe féminin à Melun
(Seine-et-Marne)
reconnu(e)⁽²⁾ le 26 février 2014 à la
mairie de Brie-Comte-Robert (Seine-
et-Marne) par (ses père et
mère)

Délivré conforme aux registres, le 17 mars 2014

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾



L'officier de l'état civil
Sceau délégué

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____

est né(e)⁽¹⁾ _____

du sexe _____ à _____

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier _____
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.